



Paris, le 16 mai 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE – INTERSYNDICALE**

### **Négociations salariales de branche sur les Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) : les syndicats de l'assurance exigent des revalorisations significatives**

**Dans le cadre des négociations de branche sur les RMA, les propositions de France Assureurs ont été considérées particulièrement faibles, compte tenu du taux de l'inflation et de l'évolution du SMIC. Dans ce contexte exceptionnel, toutes les organisations syndicales représentatives ont donc décidé de formuler une demande exceptionnelle d'augmentation de 8% de toutes les classes avec une revoyure en septembre, sans conditions.**

Lors de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) qui s'est déroulée le 10 mai dernier, les premières propositions patronales s'élevaient à 3,1% pour les classes 1 et 2, à 2,2% pour les classes 3 à 5 et à 1,5% pour les classes 6 et 7.

Après une interruption de séance demandée par l'intersyndicale, France Assureurs a fait progresser son taux de 0,2%, soit une augmentation de 3,3% pour les classes 1 et 2, à 2,4% pour les classes 3 à 5 et à 1,7% pour les classes 6 et 7 avec une clause de revoyure en fin d'année, sous condition d'une nouvelle évolution du SMIC.

Cette dernière proposition a été jugée encore très insuffisante par l'intersyndicale.

De plus, les organisations syndicales réclament de manière récurrente à France Assureurs une étude d'impact des RMA sur les rémunérations dans les entreprises, qui n'est plus fournie depuis plusieurs années. D'après nos estimations, les RMA des grands groupes seraient largement supérieures à celles de la branche et ces dernières propositions faites par France Assureurs toucheraient sans doute moins de 4 000 salariés sur les 154 000 salariés que compte la branche.

**L'intersyndicale a donc demandé à France Assureurs de revenir avec des nouvelles propositions, qui devront cette fois répondre à l'évolution de la situation économique et au taux d'inflation, qui pourrait atteindre des records en 2022, au-delà des 8%.**

**Pour la CFDT  
Thierry TISSERAND**

**Pour la CFE-CGC  
Francky VINCENT**

**Pour la CFTC  
Muriel TARDITO**

**Pour la CGT  
Olivier BEBIN**

**Pour FO  
Georges De OLIVEIRA**

**Pour l'UNSA  
Franck DALOZ**